

SOMMAIRE

ZFE	2
Mobilité : My Moov'.....	3
Biodiversité : l'Ambroisie.....	3
Cercles parlementaires.....	4
EcosysTP : gérer les impacts chantier.....	4
Traçabilité des déchets : DTS transfer.....	5
Sécheresse : Impacts pour les ICPE.....	5
Parcours RSE TP.....	6
Les Aides.....	7
Evolutions réglementaires.....	8

VOS WEBINAIRES

Proposés par la Commission Développement Durable FRTP AURA cette année :

- 27/06/2023 (14h-15h) : Espèces envahissantes : l'Ambroisie (FREDON)
=> **Je m'inscris**
- 25/07/2023 : La mobilité bas carbone : état des lieux & outils à disposition (My Moov', Ecotransport, Verdir ma flotte)
- 26/09/2023 : Gestion des déchets : Plateforme de e-learning FRTP/UNICEM
- 24/10/2023 : Le changement climatique en AURA : le comprendre et s'y préparer
- 28/11/2023 : Bilan carbone : pourquoi et comment ? Explications, obligations, outils & accompagnements
- 19/12/2023 : Eco-conception : transformer son offre durablement. Reconsidérer ses activités pour réduire ses impacts environnementaux



Jean-Pierre Cheval

Président de la Commission Développement Durable, Président du Groupe Cheval



Sébastien Boulard

Vice-Président de la Commission Développement Durable, Directeur Régional COLAS



LES TEMPS FORTS 2023

iNOV DAY TP ID

=> **Je m'inscris**

6&7 juillet 2023 à l'Hippodrome Lyon Parilly

Conférence : Transition écologique et économie : trouver le bon équilibre par M. Nicolas BOUZOU, économiste et essayiste

Table ronde : Financer l'innovation dans les Travaux Publics

Conférence : Mix énergétique futur pour les engins
Concours d'innovation

Renforçons nos liens pour aménager notre territoire !

=> **Je m'inscris**

13 septembre 2023, Stade Marcel-Michelin, Clermont-Ferrand

Après-midi technique : Comment sécuriser vos projets ? Tout savoir sur les travaux à proximité des réseaux. 7 ateliers techniques.

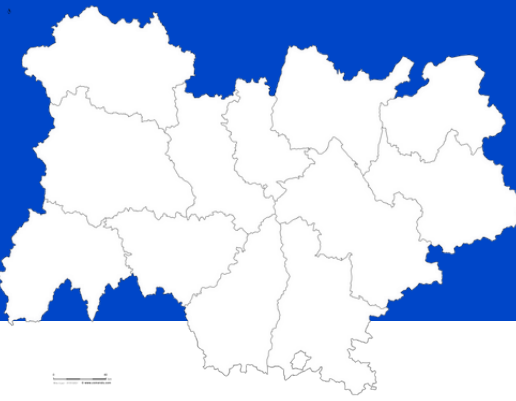
Plènière : Objectif 2030 : Travaux Publics et collectivités, acteurs de la décarbonation !

Table ronde : « Comment transformer l'essai de la transition écologique sur nos territoires ? »

Du 10 au 13 octobre à Eurexpo, Lyon

pollutec
ACTIVATEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE





Le saviez-vous?

Un véhicule sans vignette est considéré comme étant « non classé » et pourra donc être verbalisé !

Pour commander vos vignettes Crit'Air, rendez-vous sur le site :

certificat-air.gouv.fr
(3.72€ par véhicule)

















Après Saint-Etienne, c'est au tour de Clermont-Ferrand de mettre en place sa ZFE ou Zone à Faibles Émissions. Dans la région, 4 zones sont donc déjà actives. Elles visent à améliorer la qualité de l'air dans les métropoles, en obligeant au renouvellement des parcs de véhicules.

Pour aller plus loin, la F RTP AURA vous propose son dossier ZFE, actualisé régulièrement, avec les calendriers des interdictions, les dérogations, aides et outils disponibles en Auvergne-Rhône-Alpes.

Téléchargez le dossier ZFE



Interdictions actuelles et à venir dans les ZFE de la région :

		Vignettes interdites à la circulation aujourd'hui	Projet d'interdiction des vignettes en :
	VUL et PL professionnels (ZFE centrale)		 2028
	Véhicules particuliers (ZFE centrale)		 2024 2025 2028
	VUL et PL professionnels (ZFE étendue + M6/M7 + Périphérique)		 2024 2025 2026
	VUL et PL professionnels (27 communes)		 Juillet 2025
	Véhicules particuliers (centre urbain, 13 communes)		 Juillet 2023 2024 2025 2030
	VUL et PL professionnels	Non classés	 2025 2025 2027
	VUL et PL professionnels		Non classés  Juillet 2023 2027 2027

Diminuer votre empreinte

Transition écologique

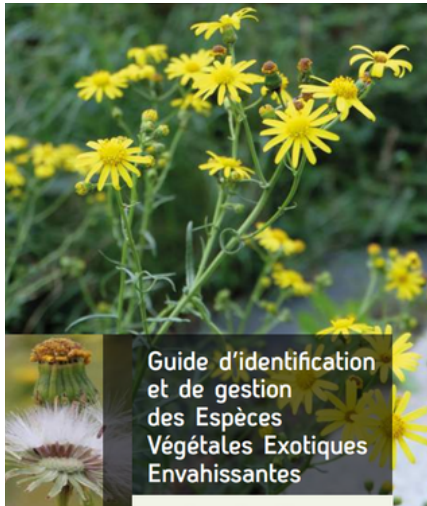
My Moov

Afin de vous accompagner dans votre prise de décision pour passer à des motorisations alternatives (électriques, GNV/BioGNV, hydrogènes, biocarburants, rétrofit) la CERC Auvergne-Rhône-Alpes vous propose son logiciel d'aide My Moov'. Il vous permettra de comparer les différentes solutions existantes sur de multiples critères (modèles disponibles, autonomie, coûts d'investissement, aides, coûts de carburant...) à partir des habitudes d'utilisation des entreprises. Vous envisagez de changer un ou plusieurs VL, VUL ou PL, rendez-vous sur mobilite.cercara.fr.

Vous aurez également accès à un comparatif des solutions de ravitaillement en fonction de votre organisation interne et à un panorama des aides en région.

Biodiversité

L'Ambrosie à feuille d'Armoise



sur les chantiers de Travaux Publics



Votre Fédération vous met à disposition un guide qui vous permettra d'identifier les principales espèces envahissantes et vous donnera les clefs pour savoir comment, et quand les gérer sur vos chantiers.

Petite plante herbacée qui nous vient d'Amérique, l'ambrosie à feuilles d'armoise conquiert rapidement les sols mis à nus. Fortement implantées dans notre région, sa présence a des conséquences environnementales car elle entre en concurrence avec les espèces locales. D'un point de vue sanitaire, son pollen provoque de graves problèmes de santé publique (gêne respiratoire, rhinite, asthme, conjonctivite, etc.), mais aussi des irritations par contact des fleurs avec la peau.

Pour éviter la propagation de la plante, des mesures peuvent être prises sur chantier. En juin, les ambrosies ne sont pas encore en fleurs : vous pouvez les arracher ou les faucher puis les laisser sur place. Mais attention aux EPI !

La commission développement durable vous propose un webinaire sur le sujet le 27 juin à 14h. Celui-ci sera animé par FREDON Auvergne-Rhône-Alpes.



S'inscrire au Webinaire



Animez un quart d'heure environnement sur l'ambrosie grâce à l'affiche FRTP !



Cercles parlementaires

Transition écologique



À l'occasion des cercles parlementaires organisés par la F RTP AURA au Club TP à Paris, la CERC a présenté aux parlementaires de notre région le nouveau baromètre des Infrastructures d'Auvergne-Rhône-Alpes de la Transition Écologique.

L'objectif ? À partir d'une sélection de thématiques, démontrer la pluralité des enjeux, dresser l'état des lieux actuel et la trajectoire à suivre d'ici 2030 :

- Décarbonation des mobilités
- Développement d'un mix énergétique bas carbone
- Préservation des ressources en eau et de la biodiversité
- Protection du territoire face aux aléas climatiques



Cercle parlementaire Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme (Mai 2023)



Cercle parlementaire Ardèche, Drôme, Loire, Rhône (Mai 2023)

Ecosys TP

Le saviez-vous ?

EcosysTP est actuellement utilisé par certains maîtres d'ouvrages, contactez-nous pour vous faire accompagner !

Ecosys TP est un outil qui vise à aider la maîtrise d'ouvrage à prendre en compte les enjeux réels des chantiers et à diminuer ses risques environnementaux, judiciaires, notoriété...

Une grille d'aide à la décision leur permet de déterminer en fonction de la situation du chantier, l'importance qu'il faudra donner aux différentes thématiques environnementales : déchets, biodiversité, bruit, eau, qualité de l'air, acceptabilité du chantier, etc.

Par exemple, un chantier en milieu rural où la quantité de matériaux extraits est importante devra se concentrer sur une gestion exemplaire des déchets. A l'inverse, un petit chantier à proximité d'un hôpital devra mettre en place des mesures pour diminuer ses impacts "bruit" et "qualité de l'air".

Côté entreprise, EcosysTP vous aidera à mettre en place et suivre des mesures qui correspondent aux enjeux réels identifiés. Des liens vers les outils de la profession vous aideront à les mettre en place.



	ÉTAPE	REPRÉSENTANTS	NOM ET FONCTION	DATE	SIGNATURE
Maître d'ouvrage	DÉFINITION DES ENJEUX	Maître d'ouvrage			
		Maître d'œuvre			
Maître d'œuvre	SUIVI DE CHANTIER	Maître d'ouvrage			
		Maître d'œuvre			
Nom et lieu du chantier		Entreprise			



Ces dernières années, les obligations de traçabilité des déchets se sont multipliées : registre interne, télétransmission à Trackdéchets pour les déchets dangereux ou au RNDTS pour les terres excavées et les sédiments. La FNTF vous propose une application 3 en 1 : DTS Transfer. Elle permet, gratuitement, de gérer l'ensemble de la traçabilité des déchets sur mobile ou sur ordinateur.



Télécharger l'application ou accéder à l'outil en ligne
S'inscrire à la formation du 11 juillet 2023, 9h00.



Les obligations en traçabilité :

- Depuis 2012 : obligation de tenir un registre de suivi chronologique de tous les déchets qui sortent d'un chantier et ceux qui sont produits par l'entreprise.
- Depuis 2022 : dématérialisation du bordereau de suivi des déchets dangereux sur [Trackdéchets](#).
- Depuis 2022 (fin de tolérance au 1er mai 2023) : transmission d'informations relatives aux lots de terres valorisés sur vos chantiers ou entrants sur vos installations de traitement dans le [Registre National des Déchets, Terres Excavées et Sédiments \(RNDTS\)](#).

Eau et sécheresse

Les impacts pour vos ICPE

Le 24 mai dernier se tenait un Webinaire proposé par la FRTP AURA sur la gestion de l'eau en période de crise sur nos ICPE. La référente ISDI et carrières à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a présenté les conséquences des épisodes de sécheresse pour vos installations classées et les mesures à prendre selon le niveau d'alerte.



Mesures de l'arrêté cadre régional :

1. Vigilance : Mesures générales
2. Alerte : - 25%
3. Alerte renforcée : - 50 %
4. Crise : Arrêt (seuls les usages prioritaires de l'eau sont maintenus : santé, salubrité, sécurité civile, alimentation en eau potable et abreuvement des animaux)

Pour obtenir des exemptions par rapport aux arrêtés, trois cas sont possibles :

1. Faibles consommations annuelles, soit un prélèvement net <1000 m³ dans le milieu ou <7000 m³/an au total.
2. Prescriptions individuelles dans vos arrêtés.
3. Prélèvements déjà réduits au maximum. Un Plan de Sobriété Hydrique (PSH) doit être élaboré et tenu à disposition des inspecteurs.

A retenir pour vos ICPE en 2023 :

- Toutes les ICPE doivent réfléchir à leur "Schéma d'utilisation de l'eau", le premier onglet du PSH. Elles doivent également réfléchir à leurs usages et les mesures qu'elles peuvent mettre en place.
- Pour justifier d'une exemption, des compteurs sont exigés. La DREAL recommande d'en avoir pour chaque gros poste de consommation.



Télécharger un modèle de PSH

Se tenir informé des arrêtés pris sur vos territoires : PROPLUVIA

Parcours RSE TP



Santé-sécurité, gestion des déchets, ancrage local ... et si vous faisiez de la RSE sans le savoir !

Trois demi-journées vous ont été proposées en Haute-Savoie, dans le Rhône et à Clermont-Ferrand. Une belle occasion de se pencher sur la RSE, d'échanger sur vos bonnes pratiques et (re)découvrir le label de la FNTP.

Un atelier visio est programmé le 27 juin 2023, de 10h à 11h. Le Parcours RSE TP sera présenté aux adhérents situés en Drôme et Ardèche. [Inscrivez-vous](#) pour le suivre !



TÉMOIGNAGE D'ENTREPRISE ENGAGÉE

EGEV



182 entreprises labellisées en France :

- 64 au niveau Engagé
- 81 au niveau Performant
- 37 au niveau Avancé



28 entreprises en région :

- 5 au niveau Engagé
- 15 au niveau Performant
- 8 au niveau Avancé

Prochain jury : 7 octobre 2023

Félicitations aux nouvelles entreprises labellisées : EGEV et Converso !

<http://labelrse-tp.fntp.fr/>



Pourquoi vous être engagé dans le label RSE ?

"EGEV est une entreprise générale d'électricité basée au Puy-en-Velay. Nous intervenons sur les infrastructures de réseaux, haute tension / basse tension, les réseaux d'infrastructures de recharge de véhicules électriques, et les équipements urbains dynamiques, donc vidéoprotection, feux tricolores, etc. Cette labellisation est venue après un questionnaire QVT qui avait été lancé en entreprise. Quelques sujets sont ressortis, des actions que l'on faisait déjà, d'autres que l'on a mises en place avec notre CSE, avec nos collaborateurs, avec le bassin associatif et sociétal de notre secteur géographique. Le Label RSE était le Label qui, pour moi, mettait toutes ces actions vraiment en lumière".

Quelle action avez-vous mise en place et dont vous êtes le plus fier ?

"Au coeur de la transition énergétique, notre activité consiste à renouveler les parcs d'éclairage en remplaçant les luminaires obsolètes et énergivores par des luminaires LED à faible consommation. On cherchait à réduire ces déchets et, en parallèle, on avait envie depuis quelques temps d'ouvrir nos portes à des travailleurs handicapés. On a donc créé un atelier de démantèlement de ces luminaires d'éclairage public, où tous les jours, 3 heures par jour, deux travailleurs handicapés viennent, accompagnés de leur éducatrice, travailler dans nos locaux. Ils font aujourd'hui partie de l'entreprise. C'est un vrai bonheur de les voir arriver et travailler avec le sourire, chez nous".

Julien Gommet, Chef d'entreprise, EGEV
Labellisé Parcours RSE - Niveau Performant

6

agir
POUR LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



Les aides tremplin pour la transition écologique des PME

Soutien à un ou plusieurs investissements et/ou études sur la base d'une [liste pré-définie téléchargeable](#) sur le site agirpourlatransition.ademe.fr. Les investissements pour la récupération des eaux de pluie, les bilans de matières, ou encore l'élaboration d'une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre peuvent être soutenus, à titre d'exemple.

Pour les TPE et PME, projet entre 5 000€ et 200 000€, jusqu'au 31/12/2023.

Accompagner les actions d'adaptation au changement climatique

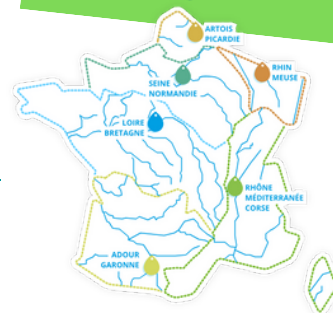
- Soutien à la déconnexion des eaux pluviales pour infiltration ou réutilisation.
- Investissements nécessaires à la réutilisation des eaux usées traitées.
- Réalisation, au niveau des plateformes industrielles, d'études et animation d'une démarche « écologie industrielle » autour de la question des effluents et de la consommation d'eau.

40% en fonction du type de projet, +10% pour PME, +20% pour TPE.

Réduire les prélèvements d'eau

Soutien aux études et travaux d'économie d'eau.

Concernent uniquement les secteurs identifiés en [déséquilibre quantitatif ou équilibre fragile](#) par le SDAGE (voir la cartographie).



Diag Décarbon'Action

Mesurez les émissions de gaz à effet de serre de votre entreprise, définissez un plan d'actions pour les réduire et bénéficiez d'un accompagnement sur mesure (12 jours) pour mettre en œuvre vos premières actions et les valoriser.

Pour les TPE, PME et ETI de moins de 500 salariés n'ayant jamais réalisé de Bilan Carbone, le reste à charge est de 4 000€ HT (moins de 250 salariés) et 6 000 € HT (de 250 à 499 salariés). Pour les entreprises de 500+ salariés, une offre adaptée est possible : diagdecarbonaction@bpifrance.fr.

bpifrance | SERVIR L'AVENIR

Diag éco-flux

Un expert sélectionné par Bpifrance et l'ADEME, vous proposera un plan d'actions et vous accompagnera ensuite pendant 12 mois dans sa mise en œuvre. L'objectif est de vous permettre de réaliser rapidement des économies durables en réduisant vos déchets, pertes en énergie, matière et eau.

Pour les établissements de 20 à 250 salariés. Reste à charge de 2000€HT (20 à 49 salariés) ou 3000€HT (50 à 250 salariés). Les établissements de moins de 20 salariés peuvent bénéficier d'un accompagnement auprès des chambres de métiers ou des CCI.



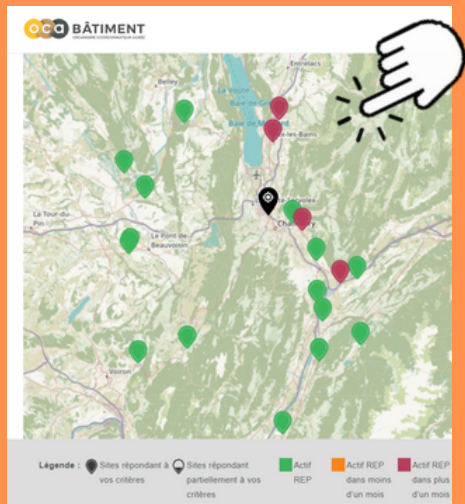
Les autres offres RSE et Climat BPI France



Evolutions Réglementaires

Les informations nécessaires pour être à jour !

Déchets



Webinaires, atelier, interventions en réunion de spécialité ou section TP. La F RTP vous tient informés des évolutions réglementaires.

REP : êtes-vous en conformité ?

Vous êtes metteur sur le marché de matériaux à destination de parcelles bâties :

Toutes les entreprises commercialisant des matériaux utilisés en parcelle bâtie (ex : enrobés, granulats recyclés...) sont concernées.

- Vous devez avoir adhéré à un éco-organisme.
- Vous devez identifier les clients qui ne sont pas soumis à REP grâce aux attestations d'exonération (chantier ou client).

Vous êtes gestionnaire de déchets provenant de parcelles bâties :

- Vous pouvez contractualiser avec les éco-organismes pour faire partie de leurs points de reprise.

Vous intervenez sur des parcelles bâties :

- Une éco-contribution est appliquée aux produits/matériaux destinés aux parcelles bâties. Les montants sont fixés par les éco-organismes.
- Entreprises TP, vous devez fournir des attestations d'exonération à vos fournisseurs et les informer lorsque vous travaillez en parcelles bâties.
- Vous pouvez bénéficier d'une reprise soutenue pour vos déchets de chantiers en parcelle bâtie dans les plateformes ayant contractualisé avec un éco-organisme. Une cartographie est disponible sur le [site de l'OCA Bâtiment](#).

RNDTS : Registre National des Déchets, Terres excavées et Sédiments

La période de tolérance mise en place pour la saisie des terres excavées sur la plateforme dématérialisée obligatoire RNDTS est terminée depuis le 1er mai !



Webinaires : La REP



Section TP de la FDBTP 01 : REP & RNDTS



Atelier REP à la FDBTP 07-26



F RTP AURA
103 rue Vauban
69 006 Lyon

Délégation Auvergne
9 rue du Bois Joli
63802 Cournon d'Auvergne

www.frtppaura.fr

Directeur de la publication :
Pierre BERGER, Président

Rédaction :
Pierre MALOCHET, Secrétaire Général,
Jean-Pierre CHEVAL, Président Commission
Développement Durable,
Nina DELAUNAY, Chargée de mission environnement.

Crédit photos : F RTP AURA, F NTP